



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 avril 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 avril 2011

Publié le 22 avril 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 60

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 19

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Michel JULIEN	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	
M. Didier MARTIN		

Membres absents :

M. Franck MELOTTE	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe BELLEVILLE	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Norbert CHEVIGNY	M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. François REBSAMEN
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Université de Bourgogne - Chaire UNESCO " Culture et Tradition du Vin " -
Demande de subvention pour le programme des actions 2011**

La Chaire « Culture et Tradition du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006 a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. La vigne et le vin n'étaient, jusqu'en 2006, pas représentés dans les programmes de l'UNESCO : il était donc particulièrement important que cette chaire « Vin et Culture », unique au monde, s'installe en Bourgogne, lieu dont la diversité des terroirs et la richesse du patrimoine sont universellement reconnues.

L'intégration de cette chaire à l'Université de Bourgogne avait sa raison d'être puisque elle est l'une des rares universités dans le monde à être propriétaire d'un vignoble AOC, qu'elle exploite dans la côte de Nuits-Saint-Georges. Elle s'est dotée d'une filière oenologie et de structures de formation et de recherche sur la vigne, le vin et leur patrimoine culturel.

Dès sa mise en place, la Chaire UNESCO « Culture et Tradition du Vin » a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public, ou de manifestations culturelles.

Ces manifestations ont bénéficié en 2010 de soutiens financiers du monde académique (Université de Bourgogne, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche), des collectivités territoriales (Région Bourgogne, Ville de Dijon, Grand Dijon) et de la CCI de Côte d'Or.

Le Grand Dijon a apporté un soutien financier de 20 000 € à la Chaire UNESCO dès l'année 2007, puis à hauteur de 25 000 € en 2008, 2009 et 2010.

Par courrier en date du 24 janvier 2011, la Présidente de la Chaire UNESCO a adressé au Grand Dijon le bilan détaillé des actions 2010, qui souligne le développement international de la Chaire UNESCO, ainsi que le programme prévisionnel des actions 2011 suivant :

- Activités de Formation ;
- Activités de recherche, valorisation et diffusion des savoirs ;
- Soutien aux jeunes chercheurs ;
- Publications ;
- Renforcement du réseau international ;
- Manifestations culturelles.

Pour les actions 2011, le Grand Dijon est sollicité pour une participation financière de 25 000 € à l'identique de l'an passé, avec un budget prévisionnel de 166 000 € :

RECETTES		DEPENSES	
● Conseil Régional Bourgogne	45 000 €	1 – Fonctionnement de la Chaire	
● BIVB	40 000 €	● Matériel informatique, petit matériel, consommables, frais divers, communication, fonctionnement	21 000 €
● Grand Dijon	25 000 €		
● Ville de Dijon	5 000 €	● Vacances dont développement du web et de la Revue Electronique « <i>Territoires du Vin</i> »	10 000 €
● Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (PPF « Vin et Culture »)	10 000 €	2 – Programme de recherche et d'échanges	
● Université de Bourgogne	30 000 €	a) Colloques internationaux, ateliers, séminaires, journées d'études, conférences, expositions, réunions structurelles	
● Comité Interprofessionnel des vins de Champagne	5 000 €	- frais de voyage	45 000 €
● Société Civile du Domaine de la Romanée Conti	1 000 €	- frais de séjour	45 000 €
● CCI de Côte d'Or	5 000 €	- logistique	10 000 €
		b) Aide à la publication dont revue électronique « <i>Territoires du Vin</i> » et aide à la valorisation	15 000 €
		c) Soutien au programme de recherche « <i>De la vigne en Champagne au vin de Champagne</i> »	5 000 €
		d) Soutien jeunes chercheurs (Master, Doctorat)	15 000 €
TOTAL TTC	166 000 €	TOTAL TTC	166 000 €

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention UniversCités 2009 – 2012, signée entre la Ville de Dijon, le Grand Dijon et l'Université de Bourgogne.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 25 000 € à l'Université de Bourgogne afin de participer au financement des actions 2011 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », aux côtés des partenaires locaux et de l'Etat ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention à intervenir entre l'Université de Bourgogne et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, fixant les modalités de versement de la subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE



Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin »

- Programme d'actions -

Entre les soussignés :

Le Grand Dijon, Communauté de l'Agglomération dijonnaise,
représentée par Monsieur François REBSAMEN, président,
dûment habilité par délibération en date du

d'une part,

Et :

L'Université de Bourgogne,
représentée par Madame Sophie BÉJEAN, présidente,
dûment habilitée par son conseil d'administration,

d'autre part.

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT_____

Avec la convention de partenariat UniversCités 2009-2012, le Grand Dijon a réaffirmé son soutien à l'Université de Bourgogne, en tant qu'acteur important de développement économique, social et culturel du territoire communautaire. Dans ce cadre, le Grand Dijon poursuit son engagement auprès de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », pour ses programmes de formation en France et à l'étranger.

La Chaire « Culture et Traditions du Vin », créée à l'Université de Bourgogne en octobre 2006, a été officiellement homologuée par l'UNESCO en septembre 2007. Dès sa mise en place, elle a multiplié les actions autour de l'ensemble des savoirs sur la vigne et le vin, tant en matière de formation, de recherche et de valorisation, que de diffusion des connaissances vers le grand public, ou de manifestations culturelles.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à l'Université de Bourgogne pour le programme d'actions 2011 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin » et de définir les modalités de versement de cette subvention.

Article 2 - PRESENTATION DU PROJET

Le programme prévisionnel 2011 de la Chaire UNESCO, pour lequel une subvention de 25 000 € est demandée, est le suivant :

- **Activités de formation en France et à l'étranger**
- **Recherche, valorisation et diffusion des savoirs :**
 - . *un programme de recherches en France ;*
 - . *un programme de recherches menées en coopération internationale ;*
 - . *la poursuite du programme de recherche : « la construction sociale et historique des territoires du vin » ;*
 - . *la phase 2 du programme de recherche pluridisciplinaire « l'espace de Pernand Vergelesses aux échelles de l'Histoire » ;*
 - . *la 3ème étape du programme de recherche « De la vigne en Champagne au vin de Champagne - 2008-2011 » ;*
 - . *un programme Hydravitis ;*
 - . *la constitution d'un corpus numérique « vigne et vin » ;*
 - . *des colloques internationaux ;*
 - . *des séminaires et journées d'études ;*
 - . *un cycle de conférences : « les territoires internationaux du vin » - « de la vigne en Champagne au vin de Champagne » ;*
 - . *l'expertise auprès des professionnels.*
- **Soutien aux jeunes chercheurs**
- **Publications**
- **Renforcement du réseau international**

➤ **Manifestations culturelles :**

- . festival « Musique et vin au Clos Vougeot ;
- . soutien scientifique à l'exposition itinérante « de la vigne en Champagne au vin de Champagne ;
- . partenariat scientifique.

Article 3 – FINANCEMENT DU PROJET

Afin de financer les actions 2011 de la Chaire UNESCO, le Grand Dijon est, entre autres, sollicité pour un montant total de 25 000 €, avec le budget prévisionnel ci-après :

RECETTES		DEPENSES	
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional Bourgogne • BIVB • Grand Dijon • Ville de Dijon • Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (PPF « Vin et Culture ») • Université de Bourgogne • Comité Interprofessionnel des vins de Champagne • Société Civile du Domaine de la Romanée Conti • CCI de Côte d'Or 	45 000 €	1 – Fonctionnement de la Chaire	
	40 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel informatique, petit matériel, consommables, frais divers, communication, fonctionnement 	21 000 €
	25 000 €		
	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Vacances dont développement du web et de la Revue Electronique « Territoires du Vin » 	10 000 €
	10 000 €	2 – Programme de recherche et d'échanges	
	30 000 €	a) Colloques internationaux, ateliers, séminaires, journées d'études, conférences, expositions, réunions structurelles	45 000 €
	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> - frais de voyage - frais de séjour - logistique 	45 000 € 10 000 €
	1 000 €		
	5 000 €	b) Aide à la publication dont revue électronique « Territoires du Vin » et aide à la valorisation	15 000 €
		c) Soutien au programme de recherche « De la vigne en Champagne au vin de Champagne »	5 000 €
	d) Soutien jeunes chercheurs (Master, Doctorat)	15 000 €	
TOTAL TTC	166 000 €	TOTAL TTC	166 000 €

Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

La subvention 2011 d'un montant de 25 000 € sera versée en une fois, dès notification de la présente convention à l'Université de Bourgogne.

Article 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

Article 6 - ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

L'Université de Bourgogne s'engage à employer l'intégralité de la subvention à la réalisation des actions 2011 de la Chaire UNESCO, à l'exclusion de toute autre opération.

L'Université de Bourgogne s'engage à communiquer au Grand Dijon le bilan des actions 2011 de la Chaire UNESCO « Culture et Traditions du Vin », lorsque ces dernières seront entièrement réalisées.

Article 7 : ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait à Dijon, le
En deux exemplaires originaux.

Pour le Grand Dijon,
Le Président,

Pour l'Université de Bourgogne,
La Présidente,

François REBSAMEN

Sophie BÉJEAN